

DOSSIER DE PRESSE



mutuelle des
motards

LIBERTÉ ASSURÉE

SOMMAIRE

UNE HISTOIRE

1983 : naissance	3
Des années 90 à ce jour	3

UNE ENTREPRISE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Statut	4
Fonctionnement	4
Le conseil d'administration	5

TOUJOURS PREMIER À ASSURER !

Les contrats	6
1 - Les engagements Mutuelle	8
2 - Une offre globale	9

LA RÉFÉRENCE DE L'ASSURANCE DU MOTARD

Parce qu'elle est « militant » assureur	10
Parce qu'elle est la Mutuelle de TOUS les motards et scootéristes	10
Parce qu'elle est une entreprise citoyenne	11
Parce qu'elle est proche de tous les motards	11

UNE HISTOIRE

1983 : naissance de la Mutuelle des Motards

La création de la Mutuelle des Motards est l'aboutissement d'un mouvement motard massif, déclenché dans les années 80 contre la vignette moto et les tarifs exorbitants appliqués par les assureurs de l'époque. Ce mouvement spontané donne naissance à la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC) et à un projet qui paraît alors un peu fou : **une mutuelle créée par et pour les motards**. Sans aucun appui financier, la Mutuelle des Motards – qui s'appelle alors Solidarité Mutuelle des Usagers de la Route (SMUR) – voit le jour en septembre 1983, grâce à la souscription personnelle (250 francs et 30 francs de frais de dossiers) de 40 000 motards. Elle signe symboliquement son premier contrat sur le circuit du Castellet lors du Bol d'Or et, d'emblée, révolutionne l'assurance du deux-roues motorisé en étant la seule à prendre en compte, dans la conception de son offre d'assurance, la spécificité des machines et la vulnérabilité des motards.

Des années 90 à ce jour

Après un apprentissage du réalisme économique, la Mutuelle va connaître entre 1993 et 1997 un véritable boom. En quatre ans, malgré un marché de la moto atone, elle triple le nombre de ses salariés et multiplie par 4 celui de ses contrats en portefeuille pour dépasser le cap des 100 000.

En 2003, la Mutuelle des Motards fête ses 20 ans et publie aux Éditions de la FFMC un livre mémoire **Chronique d'une utopie en marche**, de Manuel Marsetti. Elle lance également son projet Avenir Mutuelle, projet qui a pour objectif de centrer toute l'activité de la Mutuelle des Motards sur son cœur de métier – la qualité de service rendu aux motards –, et de lui donner les moyens d'assurer son développement et sa pérennité.

Gestion transversale des projets, création de 2-roues Lab', premier laboratoire en ligne sur la sécurité des 2-roues, nouveau site web, gestion électronique des documents, nouveaux produits, transformation digitale... La Mutuelle des Motards ne cesse d'évoluer et d'innover.

UNE ENTREPRISE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Statut

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, sans intermédiaire, régie par le code des assurances, la Mutuelle des Motards a son siège social à Montpellier.

Fonctionnement

La Mutuelle des Motards est une société de personnes et non de capitaux. Elle fonctionne de manière démocratique et met en œuvre le principe même du mutualisme d'assurance : un homme, une voix.

Démocratie...

Tous les ans, la Mutuelle des Motards part à la rencontre de ses sociétaires en organisant ses assemblées régionales (54 en 2018). À cette occasion, les sociétaires élisent leurs représentants à l'Assemblée Générale ; lesquels sont chargés de se prononcer sur les comptes, la gestion et l'affectation du résultat de la Mutuelle, et d'élire les membres du conseil d'administration.

... et mutualisme

La Mutuelle des Motards n'a pas d'actionnaire à rémunérer ; elle appartient à ses sociétaires, individuellement assurés et collectivement assureurs, tous acteurs de sa gestion et de son développement via leurs élus au conseil d'administration.

En interne : diversité et lutte contre les discriminations

Dans le développement de sa politique sociale, la Mutuelle des Motards porte une attention particulière aux conditions de travail de ses salariés, privilégiant leur qualité de vie et prenant en compte leurs projets personnels.

Par ailleurs, la Mutuelle des Motards s'est engagée à promouvoir la parité hommes-femmes et à lutter contre les discriminations. En 2000, sous l'impulsion de Patrick Jacquot, président-directeur général, elle a décidé de faire de l'égalité entre les hommes et les femmes, un axe fort de développement. Des efforts significatifs ont été réalisés au niveau des rémunérations et de l'accès à des postes de cadres (intermédiaires et de direction).

La Mutuelle des Motards est primée, en 2005 et 2008, pour ses actions dans la lutte contre les discriminations.

UNE ENTREPRISE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose d'administrateurs bénévoles, issus du monde motard et militant, et de deux administrateurs représentants des salariés. Le conseil d'administration définit les grandes orientations stratégiques de la Mutuelle des Motards.

Patrick Jacquot (président), **Alain Borie** (vice-président), **Guillaume Chocteau** (vice-président), **Philippe Guieu-Faugoux** (vice-président), **Patrick Cazaux**, **Charles-Henri Chaillet**, **Bernard Frayssinhes**, **Virginie Nayl**, **Antoine Staffelli**, **Erick Tessier**, **Christophe Tursan**, **Laurent Santucci** et **Graciella Jacob**, sont administrateurs représentants des salariés.



Patrick Jacquot,
président-directeur
général

Né en 1957, motard depuis l'âge de 20 ans, Patrick Jacquot milite dès 1983 à la FPMC, et s'engage en 1984 comme bénévole au *Pavé dans la Mare* (ancien nom de *Moto Magazine*). En 1986, il devient co-fondateur et président de la FPMC Communication. En 1989, il rejoint la Mutuelle des Motards en tant qu'administrateur, devient vice-président en 1992, puis président du conseil d'administration en 1995. Depuis 2001, il en est le président-directeur général. Interlocuteur permanent des pouvoirs publics, il est membre du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR), du Conseil d'Administration du Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupement de l'Économie Sociale (CEGES) et du Conseil de surveillance du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire. Il est également Président d'Attitude Prévention.

TOUJOURS PREMIER À ASSURER !

La Mutuelle des Motards conçoit et propose des offres d'assurance « prévention comprise » destinées aux conducteurs de 2-roues, quels que soient leur âge, leur expérience, le type de moto qu'ils conduisent et l'usage qu'ils en font. Forte de sa connaissance du marché du 2-roues et de son statut de leader technique de l'assurance deux-roues, la Mutuelle propose, en 2009, une nouvelle offre moto, plus simple, plus lisible et avec des formules plus étendues.

En 2010, elle innove en lançant SAVE (Soutien et Accompagnement des Victimes de la route et de leur Entourage) avec son partenaire IMA.

Garantie solidaire, financée par l'ensemble des sociétaires, SAVE leur permet, ainsi qu'à leurs proches, de bénéficier en cas d'accident de prestations et d'un accompagnement personnalisé unique sur le marché de l'assurance deux-roues.

En 2012, elle innove encore en proposant 3 niveaux de garanties corporelles dont le montant d'indemnisation le plus élevé peut atteindre 500 000 euros. Unique dans le monde de l'assurance 2-roues. Et en 2016, « Ma Perso », le premier et unique contrat dédié aux motos transformées.

Les contrats*

L'ensemble des contrats et garanties est décliné en trois formules, personnalisables au travers de multiples options :

** Hors contrats Full Power, Tout Terrain, Collector, et UrbanScoot.*

- **La Formule Responsabilité Civile** comprend, en plus des garanties Responsabilité civile et Protection juridique, la Protection Conducteurs, l'Équipement Conducteur (casque et vêtements remboursés jusqu'à 1 000 € sans franchise) et l'Assistance 0 km (en cas de panne, d'accident ou de vol).
- **La Formule Vol** associe à la formule RC les garanties Vol/Incendie, Catastrophes naturelles (et technologiques), Forces de la nature et le Bris de glaces (sans franchise).
- **La Formule Tous Risques** ajoutera aux deux précédentes la garantie Dommages tous accidents. Sur la plupart des contrats, les sociétaires peuvent ajouter de multiples options ou garanties déclinées autour de ces trois offres :
 - Protection Conducteurs Renforcée ou Optimale
 - Équipement Conducteur optimal,
 - Garantie Accessoires,
 - Indemnisation Valeur d'Achat : accessible uniquement avec la formule tous risques,
 - Objets Transportés : cette garantie, exclusivité Mutuelle des Motards, rembourse les effets personnels en cas d'accident et l'équipement du motard en cas de vol.

Ainsi que de nombreux avantages :

- Réduction multi-contrats
- Indemnisation Valeur d'Achat
- Franchise Fidélité Mutuelle
- Chèque équipement sécurité : pour l'équipement des nouveaux conducteurs
- ...

TOUJOURS PREMIER À ASSURER !

Pour répondre aux besoins de ses sociétaires, la Mutuelle des Motards propose donc différents contrats :

- **Contrat 100%** : pour les gros cubes
- **Contrat Starter** : pour les motos 125
- **Contrat Authentik** : pour les machines de plus de 15 ans
- **Contrat MaxiScoot** : pour les scooters gros cubes
- **Contrat Urban'Scoot** : un produit spécialement conçu pour les adultes conducteurs de scooter (50 et 125).
- **Contrat Collector (moto de collection ou d'exception)** : pour les passionnés de motos d'exception, assurés depuis au moins 21 mois, et qui utilisent leur moto de collection pour un usage «promenade».
- **Contrat Tout-Terrain** : pour les motards tout-terrain qui utilisent leur moto uniquement en randonnée ou promenade.
- **Contrat Full Power (moto de circuit)** : ce produit d'exception permet aux motards possédant un deux-roues motorisé non homologué pour rouler sur voie publique de tourner sur circuit.
- **Contrat Side by Side (side-car et trike)**
- **Contrat 2 X 2 (quad)**
- **Contrat Ma Perso** pour les motos personnalisées.

TOUJOURS PREMIER À ASSURER !

1 - Les engagements

Meilleure protection des motards et des scootéristes, qualité et proximité de service, produits conçus «prévention comprise»... C'est ainsi que la Mutuelle des Motards réaffirme aujourd'hui son double statut de « militant » assureur et de leader technique de l'assurance 2-roues.

Engagement innovation

- **2 roues Lab', premier laboratoire en ligne de recherche consacré aux 2 et 3-roues à moteur** : mieux connaître les attentes, les habitudes et les comportements des conducteurs de 2 et 3-roues, dans toute leur diversité et partager cette connaissance avec tous les acteurs du monde de la moto et du scooter : tel est l'objectif de 2-roues Lab', le laboratoire en ligne sur la sécurité des 2-roues lancé par la Mutuelle des Motards fin 2011.

Un site permettant à ses membres, conducteurs de 2-roues, de témoigner de leurs pratiques et ressentis, qu'il s'agisse d'assurance, de sécurité au quotidien ou de protection lors de leurs déplacements.

2-roues Lab' a reçu le Trophée de l'innovation aux Trophées de l'Assurance 2012.

- **Innovater** en apportant des réponses aux besoins du plus grand nombre (simplification de l'offre, garantie Objets Transportés) ou, de façon très ciblée, aux motards chevronnés (Moto de Circuit).
- **Développer** son réseau de partenaires pour ses sociétaires :
 - une charte signée avec un réseau de réparateurs sélectionnés dans toute la France
 - une formation d'experts moto unique en France : le Label « Expert Moto » de la Mutuelle des Motards
 - partenaires *Carte Priorité* : motocistes, accessoiristes...

Engagement expertise

La Mutuelle des Motards inclut d'office dans chacun de ses contrats* Moto, des garanties d'assurance qu'elle considère comme le minimum indispensable pour rouler protégé :

- la garantie Protection Conducteurs Solidaire (et Corporelle Conducteur pour Urban'Scoot). Elle rembourse les frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation, de rééducation y compris le forfait journalier restés à la charge du sociétaire ;
- l'équipement Conducteur. Premier assureur à proposer le remboursement du casque, s'il est endommagé lors d'un accident de la circulation, la Mutuelle des Motards rembourse également l'équipement du motard (vêtements, bottes ...).

* Cas particulier pour les Contrats Collector, Tout terrain, Full Power.

Le « Label Jeune »

Pour permettre aux novices de s'équiper correctement, ils bénéficient, en choisissant une moto classée Label Jeune, d'une réduction de 25 % sur la garantie Responsabilité Civile. De plus, avec le « Chèque Équipement Sécurité » (CES) destiné aux motards débutants, nous remboursons une partie de l'achat de vêtements adaptés à la pratique du 2-roues (sur présentation de justificatif).

TOUJOURS PREMIER À ASSURER !

Engagement formation

La Mutuelle des Motards incite, grâce à des dispositifs d'accompagnement, chacun de ses sociétaires – novice ou aguerri – à suivre une formation de qualité à la conduite d'une moto et à se perfectionner. Elle s'appuie pour cela sur l'Association pour la Formation des Motards (AFDM). Axé sur la sécurité et la pédagogie, l'enseignement est dispensé par les formateurs de l'AFDM.

- **Prise en main 125** : stage de sensibilisation à la conduite de 125 cm³ conçu par l'AFDM pour les nouveaux conducteurs de 125.
- **Formation au permis moto (PASS)** : une formation théorique et pratique dispensée par des motards expérimentés et pédagogues. Les motards ayant passé leur permis dans une école agréée ou reconnue AFDM bénéficient d'une réduction de 20 % sur la cotisation (hors garantie vol/incendie) pendant deux ans.
- **Stage de perfectionnement à la conduite moto (PERF)** : 2 jours de stage pour améliorer sa formation initiale, mesurer ses limites et ceux de sa machine, et savoir faire face efficacement aux situations d'urgence. Les motards ayant suivi un stage de perfectionnement dispensé par l'AFDM bénéficient d'une réduction de 20 % de cotisation sur les garanties roulantes sur son (ses) contrat(s) moto souscrit(s) à la Mutuelle des Motards.

2 - Une offre globale

La Mutuelle propose des formules globales au motard lui permettant d'assurer, en plus de son 2-roues, son habitation (contrat en partenariat avec l'Association Générale de Prévoyance Militaire (AGPM), ou sa voiture. Parallèlement, elle propose à ses sociétaires une gamme de services qui répond aux besoins aussi divers que le crédit (Crédit Socram), l'assistance juridique (Jurimotard), les loisirs avec la Carte Priorité...

LA RÉFÉRENCE DE L'ASSURANCE DU MOTARD

Parce qu'elle est « militant » assureur

Depuis sa création, la Mutuelle des Motards est un « militant » assureur de par son engagement à favoriser la pratique de la moto en toute sécurité. Elle est issue du mouvement associatif FFMC dont les structures sont toutes dédiées à cette mission :

- l'Association pour la Formation des Motards (AFDM), pour la prévention et la formation à la conduite du 2-roues
- les Éditions de la FFMC/Moto Magazine pour l'information des motards
- la FFMC Loisirs pour les actions de prévention auprès des plus jeunes.

Parce qu'elle est la Mutuelle de **TOUS** les conducteurs, motards et scootéristes.

La Mutuelle des Motards vient en aide à tous ceux qui, pour une raison ou une autre, ne rentrent pas dans les critères usuels de l'assurance moto :

Les jeunes

Une commission fédérale « ERJ2RM », composée des principales entités du mouvement motard FFMC et des professionnels en contact avec les adolescents, travaille sur un projet éducatif global. Membre de cette commission, la Mutuelle des Motards proposera, à terme, un produit d'assurance « cyclo » adapté aux jeunes.

Les motards en difficulté

Certains motards, à cause du risque qu'ils représentent, s'exposent soit à la résiliation pure et simple de leur contrat, soit au refus d'assurance. Pour répondre à ce type de cas, la Mutuelle des Motards a mis en place, dès sa création, *deux lieux d'échanges uniques dans le monde de l'assurance* : les commissions à trois et les commissions sinistres.discriminations.

• Les commissions à trois

Composées de motards bénévoles (délégués bénévoles, militants de la FFMC et sociétaires), elles servent à orienter les motards « malusés » rejetés par les autres assureurs.

• Les commissions sinistres

Elles ont été créées pour les sociétaires confrontés à une sinistralité anormalement élevée. Au cours des assemblées régionales, les sociétaires élisent leurs représentants aux commissions sinistres. Ces derniers, réunis à parité avec des techniciens et des délégués bénévoles de la Mutuelle des Motards, reçoivent alors les sociétaires pour comprendre les raisons de cette sinistralité.

LA RÉFÉRENCE DE L'ASSURANCE DU MOTARD

Parce qu'elle est une entreprise citoyenne

La Mutuelle des Motards a noué un grand nombre de partenariats, notamment avec Handicaps Motards Solidarité (HMS), l'Association Médicale Intersport (AMIS), qui lui permettent d'apporter aide et conseils aux motards.

Dans le domaine de la compétition, son partenariat avec le Guyot Motorcycle Team (GMT 94), lui permet de démontrer la compatibilité de la pratique sportive moto avec le respect des règles de sécurité. C'est dans cet esprit que Patrick Jacquot et Christophe Guyot ont initié et lancé fin 2002, le projet «Ouvrez les circuits» afin de faciliter l'accès aux circuits au plus grand nombre de motards. Dans le prolongement de cette démarche, la Mutuelle des Motards a lancé en 2009 ses premiers «Open», journées de roulage sur piste, qui rencontrent un fort succès depuis leur lancement. Plus d'informations sur www.openmutuelledesmotards.fr.

Parce qu'elle est proche de tous les motards

En multipliant ses Assemblées Régionales (AR), ses supports d'information tels que « LE MAG », le journal des sociétaires, mais aussi son site Internet www.mutuelledesmotards.fr, sa page Facebook..., la Mutuelle des Motards renforce jour après jour ses liens de proximité avec ses sociétaires, actuels ou futurs.

Par ailleurs, partenaire des grands événements moto, mais aussi présente tous les ans dans plus de 100 manifestations moto locales (salons et épreuves motardes), la Mutuelle des Motards reste tout au long de l'année en contact avec tous les conducteurs de 2-roues.



/ 270 impasse Adam Smith - CS 10100 - 34479 Pérols cedex / www.mutuelledesmotards.fr /



société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le code des assurances